



Lettre à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la HAUTE-SAVOIE

La mise en place du prélèvement à la source auprès des collecteurs, représente un coût de fonctionnement et une complexité non négligeables, mais ce qui nous importe, c'est que sa mise en place n'apporte aucune baisse de charges de travail des agents des Finances Publiques.

Notre Administration ne doit pas sous-estimer l'effet psychologique de ce prélèvement sur les redevables et leurs colères légitimes, si la modification du taux de prélèvement prend plusieurs semaines.

La politique contrainte du tout-internet participe à la fracture numérique du pays.

Cette fracture s'élargit avec la mise en place d'une politique de dématérialisation des démarches administratives, effectuée à marche forcée, qui impacte notre Administration et le redevable.

La réforme du P.A.S. va conduire à des interrogations, qui se manifesteront, soit par une question téléphonique ou un courriel, soit par un déplacement dans les accueils des Services de la DGFIP dès le 2 janvier 2019.

Outre les modifications qui n'ont pas été prises en compte avant la mise en place du P.A.S. (exemple : naissance d'un enfant en 2018), nos concitoyens, dont la paie de décembre 2018 va être virée en janvier 2019, verront arriver sur leur compte bancaire, un montant inférieur à celui du mois de novembre 2018, puisque l'impôt aura été prélevé.

La réponse technique que les agents pourront apporter, sera-t-elle à la hauteur du choc psychologique ressenti par les usagers ?

Dans le contexte « gilets jaunes », les Centres des Finances Publiques sont potentiellement une cible. L'exaspération conduit déjà à des dégradations matérielles, demain à de la violence physique ou psychologique envers les agents...

Nous vous interrogeons sur les procédures mises en place à ce jour, afin que tous ceux qui participent à l'accueil, se sentent en sécurité en remplissant leurs missions de service public.

La présence d'un Chef de service ou de son Adjoint, en sus du Cadre A encadrant, est-elle prévue pour gérer les situations tendues ?

Quelles mesures pour l'accueil dans les Trésoreries Mixtes ?

Quels process de gestion de crises spécifiques a-t-il été prévu pour faire face à ces situations difficiles ?

Face à l'inquiétude et la lassitude des agents mis en première ligne pour assumer les réformes, nous sommes très inquiets et nous vous invitons à une extrême vigilance pour la protection de tous les agents des Finances Publiques du Département.

Le jeudi 20 décembre 2018

Le Co-Secrétariat